

Tri au porte à porte : la collecte arrive à l'Orta

Après les Chênes verts et la zone de la gendarmerie, le tri des biodéchets en porte à porte s'étend à Saint-Pancrace et à la zone de l'Orta. Des ambassadeurs de tri sont là pour sensibiliser et répondre aux questions des habitants

Ici commence la protection de l'environnement, au geste du tri sélectif", remarque Antoine Orsini, président de la communauté de communes du Centre Corse (4C). La première expérimentation du tri en porte à porte pour les biodéchets - mis en place par la 4C - a eu lieu à Corte en juin 2019. Les deux zones tests concernent les Chênes verts et le quartier de la gendarmerie. Depuis, l'intercommunalité a enregistré de « bons résultats » et c'est pourquoi le tri au porte à porte s'étend désormais au quartier de Saint-Pancrace et même au-delà, à toute la zone de l'Orta. « Au niveau financier, si l'on veut réduire les tonnes, le coût, il faut essayer de régler le problème des centres d'enfouissement saturés, appuie le président de la 4C. Et c'est pourquoi il faut faire le tri ! »

Des ambassadeurs pour informer les habitants

Cinq ambassadeurs de tri ont été formés pour informer et sensibiliser la population des quartiers concernés. Ils silloneront, dès le mardi 9 novembre, les nouvelles zones de collecte au porte à porte pour rencontrer les habitants afin de leur expliquer comment fonctionne la collecte des biodéchets, en restant à l'extérieur, dans le respect des gestes barrières. Dès mardi 3 novembre, des lettres d'information seront distribuées. Et les bacs seront installés devant les habitations, à partir du mardi



Les ambassadeurs de tri passeront informer la population dans le respect des consignes sanitaires.

PHOTOS JEANNOT FILIPPI

1^{er} décembre. Au départ, une réunion d'information était prévue dans ces quartiers en extérieur, mais celle-ci avait dû être annulée, à cause des consignes sanitaires. « Les ambassadeurs ont été formés à respecter toutes les mesures sanitaires, ils interviendront dans les quartiers dans leur strict respect », rassure Lara Leonelli, chargée de mission prévention déchets à la 4C.

Les cinq ambassadeurs - Melvyn Esteger, Léa Lemonnier, Bastien Godefroy, Adrien Vignali et Francesca Flori - ont été for-

més spécialement au Syvdec. Ils interviendront au sein de la com'com dans le cadre de leur service civique : « Nous travaillerons 24 heures par semaine, explique Francesca. Nous irons voir les gens dans leur quartier pour les informer. » Léa ajoute : « Nous allons aussi leur distribuer des bio-seaux et des sachets compostables. » Melvyn poursuit : « Nous allons distribuer toutes les lettres informatives dans les boîtes aux lettres, et lorsque l'on pourra, nous participerons à des événements, des festivals... » Léa

complète : « Pour la semaine européenne de réduction des déchets, du 21 au 29 novembre, nous aimerions faire de la prévention dans la grande surface et peut-être des actions avec les scolaires si le contexte nous le permet. » Concrètement, les habitants auront deux poubelles devant leur maison : une marron, destinée à tous les biodéchets ou déchets organiques (lire ci-dessous), et une noire, pour tout ce qui ne va ni aux biodéchets, ni aux bennes de tri sélectif (emballage, verre, papier). Et la 4C a mis le paquet

sur les supports et moyens d'information, par le biais de Manon Albertini, chargée de communication depuis septembre 2019, et étudiante alternante au CFA Univ. Celle-ci a imaginé des panneaux informatifs à accrocher à l'entrée de chaque quartier. Elle a aussi amélioré la communication sur le site, les réseaux sociaux et même mis en place un numéro d'information portable, plus facile à joindre : 06 37 56 62 31. Pour répondre à toutes les questions des habitants sur le tri sélectif.

B. IGNACIO-LUCCIONI

Quoi mettre dans la poubelle marron ?

Ce que l'on peut jeter

Tout ce qui est organique : restes alimentaires, y compris aliments carnés (viande, poisson, os, coquilles d'œuf, de moules...). Mais aussi ongles, cheveux, poils d'animaux...

Ce qui n'y va pas

Attention : les déchets végétaux (herbe coupée, branches et feuilles d'arbres...) ne vont pas dans la poubelle marron. Ils doivent être jetés dans un com-

posteur de jardin ou à la déchetterie intercommunale, sur la RT 50. Les excréments d'animaux, litières etc. n'y vont pas non plus, ils doivent être jetés dans la poubelle noire.

Quel sac utiliser ?

Les déchets organiques doivent être jetés dans un sac-poubelle biodégradable spécial fourni gratuitement par la communauté des communes.

Pour en obtenir, il suffit d'appeler l'intercommunalité. Attention

les sacs-poubelles noirs ne sont pas acceptés. Si le contenu de votre poubelle marron comporte des déchets non acceptés ou qu'ils sont placés dans un mauvais sac, l'ensemble de la poubelle sera rejeté et les déchets ne seront pas ramassés et resteront dans le bac.

Cas particuliers

Pour toute demande de renseignement, mais aussi en cas de réparation nécessaire sur un bac, vol, disparition ou vanda-

lisme sur un de vos bacs, ou si vous êtes nombreux à vivre à la même adresse et avez besoin de plusieurs bacs de chaque couleur, vous pouvez joindre la 4C au 04 95 47 04 04 ou au 07 72 72 87 52.

Questions sur le tri

Pour toute incompréhension, question, information ou besoin d'aide concernant le tri sélectif et la collecte au porte à porte, vous pouvez aussi joindre la ligne contact tri au : 06 37 56 62 31.

B. I.-L.



Bac marron : biodéchets. J. F.